

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Subvention ACTIV 4 – Réhabilitation de l'église

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous pouvons demander une subvention ACTIV 4 pour l'année 2023.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût total des travaux	1 729 384,38 €	DSIL (23 %)	394 502,50 €
		DRAC (23 %)	394 502,50 €
		Département – ACTIV 4 (12 %)	200 000,00 €
		Région (23 %)	394 502,50 €
		Autofinancement (20 %)	345 876,88 €
TOTAL	1 729 384,38 €	TOTAL	1 729 384,38 €

Fait à ANTIGNY, le 5 avril 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR Prefecture Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230323-23032023_12-DE
Reçu le 05/04/2023

mairie@antigny86.fr